

PROCES VERBAL DU CONSEIL
du 30 septembre 2020
OUVERTURE DE SEANCE A 18H30

Le conseil municipal s'est réuni mercredi 30 septembre à 18h30, sur convocation régulière et sous la présidence de Monsieur Thierry COZIC, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance et procède à l'appel des membres.

Secrétaire de séance :

Le compte rendu de la séance du 10 juillet 2020 est adopté.

Conformément au Code Général des Collectivités, Monsieur le Maire présente la liste des décisions qu'il a prises en vertu des délégations de compétences qui lui ont été consenties par délibération du conseil municipal du 27 mai 2020.

N° décision	Date de signature	Objet (préciser si besoin la durée du contrat et le montant de la prestation)
17	13/07/2020	Reconduction appareils de cuisson à gaz au Restaurant scolaire G.PHILIPPE Montant : 247.07 euros TTC Durée du contrat : 1 an
21	07/07/2020	Contrat télésurveillance sur les bâtiments communaux / NEXECUR PROTECTION Montant : 30.00 euros HT mensuel Durée du contrat : 1 an
22	07/07/2020	Maintenance des installations thermiques et CTA sur les bâtiments communaux / VINCI FACILITIES Montant : 6 000 euros TTC Durée du contrat : 1 an
23	28/07/2020	Contrat Antarius dossier MOUCHE-DUMAS-COTTET Montant : 800 euros HT
24	25/06/2020	Vente RENAULT KANGOO Montant : 100 euros TTC
25	20/07/2020	Vente PEUGEOT BOX Montant : 1 200 euros TTC
26	17/07/2020	Vente BROYEUR CARAVAGGI

		Montant : 1 200 euros TTC
27	03/09/2020	Contrat Lexcap AFFAIRE HEMISPHERE
28	08/09/2020	Contrat d'intervention sur alarme / SOCIETE MANCELLE DE SECURITE Montant : 7.50 euros HT abonnement mensuel 45.00 euros HT par intervention 25.00 euros HT par rondes sur site Durée du contrat : 1 an
29	04/09/2020	Transfert de gestion logement individuel 1 rue des Troènes au CCAS Transfert valable 12 ans

FINANCES

2020 – 050 Tarifs 2020 de la taxe locale sur la publicité extérieure T.L.P.E.

Monsieur le Maire rappelle que les tarifs de la TLPE sont relevés automatiquement tous les ans proportionnellement au coût de la vie et que notre collectivité a opté pour l'exonération partielle de la taxe pour les petites enseignes.

Le conseil Municipal acte les tarifs TLPE de 2021.

2020 – 051 Etablissement Public Maison des Habitants : subvention année 2020

La Maison des Habitants – Centre social agit sur le territoire d'Arnage pour contribuer à la cohésion sociale et soutenir la fonction parentale. Elle répond à la volonté municipale de tendre vers une meilleure qualité de vie pour l'ensemble des habitants à travers des actions ciblées et coordonnées. Le conseil municipal lui attribue au titre de l'année 2020 une subvention générale de 270 000 euros et une subvention pour le projet Carnaval de 8000 euros.

2020 – 052 Exercice budgétaire 2020 : décision modificative n°2

Monsieur le Maire indique au conseil municipal qu'il convient de prendre une décision modificative pour alimenter en section d'investissement les projets non prévus au moment du vote du BP comme l'ouverture de classe école maternelle Gérard Philippe, les travaux de busage et de clôture pour la Liaison Douce ainsi que l'achat d'un bâtiment avenue Nationale. Ces projets seront financés par le biais de travaux non réalisés cette année ainsi que par une réserve faite en cas d'opportunité foncière. De plus, il convient de réajuster les écritures budgétaires des amortissements afin de pouvoir amortir les biens enregistrés après la conception du BP.

2020 – 053 Adhésions aux associations ANDES, FNCC, Polleniz, Forage Mali

Considérant ses activités, la commune a la possibilité d'adhérer à des associations. Le conseil municipal valide les demandes d'adhésions aux associations ANDES (Association Nationale des élus au Sport), POLLENIZ (Réseau pour la santé du végétal en Pays de la Loire) et Forage Mali.

2020 – 054

Admission en créances éteintes

Monsieur le Maire vous informe que la perception a demandé l'effacement de la créance pour les Mercredis loisirs et APS de 2016 d'un usager suite à la commission de surendettement du 03/06/2020. Le Conseil municipal acte l'effacement de la dette.

RESSOURCES HUMAINES

2020 – 055 Modification du Tableau des Emplois Permanents

Le Conseil Municipal décide de modifier le poste d'infirmier cadre sanitaire à temps non complet (28h/25h) créé lors du Conseil Municipal du 24 juin 2020 en permettant l'accès au grade d'infirmier en soins généraux de classe supérieure

Le Conseil Municipal décide d'ajouter un poste d'adjoint technique en accroissement temporaire du fait d'une part de l'ouverture de deux classes en maternelle et d'autre part de la mise en place du protocole sanitaire dans les établissements scolaires.

Le Conseil Municipal décide de renforcer l'équipe des ATSEM au regard de l'ouverture de deux classes en maternelle depuis la rentrée scolaire 2020/2021, et augmente le volume horaire maximum des postes d'adjoint d'animation en accroissement temporaire qui passe de 6 898 heures à 7 618 heures.

2020 – 056 Frais de mission des élus et tarifications des services municipaux

Les déplacements des élus seront systématiquement formalisés à l'aide d'un ordre de mission délivré par l'autorité territoriale. Les remboursements de frais seront subordonnés à la production des justificatifs des dépenses réellement engagées. Seuls les déplacements en dehors du territoire communal et des communes limitrophes sont indemnisés. Dans le cadre de la démarche de développement durable engagée par la collectivité, les élus utilisent en priorité les transports en commun au tarif seconde classe. Les crédits sont plafonnés à 20 % du montant maximum des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus.

Lorsque les élus utilisent les services municipaux en tant qu'usagers, ils s'acquittent du tarif fixé par délibération. Lorsque les élus utilisent les services municipaux dans le cadre d'une réunion de travail ou dans le cadre de la conduite d'un projet, ils ne payent pas de participation.

ENFANCE

2020 – 057

Rentrée scolaire 2020 2021 : répartition des effectifs

Les effectifs scolaires sont en augmentation par rapport à 2019 : deux nouvelles classes ont ainsi été ouvertes dans les écoles maternelles à la rentrée.

2020 – 058

Pack de fournitures scolaires : convention avec la FCPE

La délibération et la convention annexée fixent les modalités de partenariat entre la collectivité et la FCPE Primaire concernant la distribution des packs de fournitures à la rentrée scolaire.

2020 – 059 Accueil de Loisirs 3/11 ans, séjour 6/11 ans : Règlement intérieur –

Fonctionnement à compter du 1^{er} septembre 2020

Avec la réorganisation de la semaine à 4 jours pour cette rentrée 2020, il convient de changer le règlement concernant les possibilités d'accueil de l'ALSH des mercredis, qui sont dorénavant modulables à la journée complète ou à la demi-journée, avec ou sans repas

2020 – 060 Accueils de Loisirs : Participation des familles à compter du 1^{er} septembre 2020

Si les participations des familles restent inchangées, la délibération précise les nouvelles modalités d'applications des tarifs, en lien avec la réorganisation de la semaine à 4 jours.

2020 – 061 Accueil périscolaire – Participation demandée aux familles

Le règlement intérieur de l'accueil périscolaire, annexé à la délibération, est modifié en raison des nouveaux horaires de fin de classe, que ce soit dans les écoles maternelles, ou élémentaires. Les participations des familles sont maintenues au ¼ d'heure.

CULTURE

2020 – 062 Organisation du Festival BD MANIA 2020 : Tarifs

Dans le cadre du Festival BD Mania 2020, le Conseil Municipal met à jour l'ensemble des prix et tarifs appliqués le temps de l'événement (bar, espace commerçants, prix Ville d'Arnage et Concours de planches).

2020 – 063 Médiathèque – Abolition des frais de retard documents

Le Conseil Municipal décide d'abolir les frais de retard pour l'emprunt de document(s). Des rappels seront envoyés aux usagers qui seraient concernés.

Le cas échéant un titre de recouvrement sera transmis au Trésor Public au prix d'achat du document assorti d'une interdiction de prêt instaurée jusqu'à restitution et/ou remboursement.

SOLIDARITE

2020 – 064 Coopération décentralisée - Convention avec le Comité de Jumelage et d'Échanges Internationaux (C.J.E.I.) / Groupe Mali

La commune d'Arnage a signé le 31 octobre 2010 une convention de partenariat et de coopération décentralisée avec la commune de Sakoïba au Mali.

Cette convention prévoit 5 axes de travail : l'accès à l'éducation, l'accès à l'eau potable, l'accès à la santé et à la prévention, le support au développement économique et la découverte et l'échange des pratiques culturelles.

Afin de construire chaque année un programme d'actions en adéquation avec ces 5 axes et pour organiser les actions d'autofinancement, de recherche de partenaires financiers nécessaires à ces projets, la commune mandate l'Association Groupe Mali Arnage.

2020 – 065

Subvention exceptionnelle au Groupe Mali

Le groupe Mali a été sollicité par la commune de Sakoïba pour un programme alimentaire afin de faire face à la précarité de 137 familles. Cette situation a deux causes principales, l'absence d'aide par les parents en exode du fait du Covid et les mauvaises récoltes de la saison. De manière moindre c'est la résultante d'un flux important de réfugiés des conflits du Nord et Centre du pays.

Pour soutenir la commune de Sakoïba dans cette période difficile, la commune d'Arnage attribue une subvention de 2000 euros au Groupe Mali pour ce projet.

2020 – 066

Subvention à Cités Unies France pour le fonds Liban/Beyrouth

En solidarité avec les habitants du Liban, Monsieur le Maire propose donc d'allouer une subvention de 500 euros au Fonds d'urgence pour le Liban par l'intermédiaire de l'Association Cités Unies France.

La séance du Conseil municipal est levée à 21h.